

Ministry of Health

Ministère de la Santé

Office of the Deputy Minister

Bureau du sous-ministre

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1N3
Tel.: 416 327-4300
Fax: 416 326-1570

777, rue Bay, 5^e étage
Toronto ON M7A 1N3
Tél. : 416 327-4300
Télééc. : 416 326-1570



DATE : 18 mars 2020

DESTINATAIRES : Directeurs régionaux, Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)

Chefs de la direction, organismes agréés pour la prestation de services professionnels de soins à domicile

OBJET : Favoriser l'expansion de la prestation de soins à domicile virtuels

Alors que l'épidémie de la COVID-19 continue d'évoluer à l'échelle locale et mondiale, l'Ontario prend des mesures supplémentaires pour s'assurer que le système de santé de la province est prêt à continuer à protéger la santé et le bien-être des Ontariens. Dans le cadre de ce plan, le ministère de la Santé adopte des mesures visant à accroître rapidement la prestation de soins à domicile virtuels.

Sur les conseils du médecin hygiéniste en chef, le ministère de la Santé, en partenariat avec Santé Ontario, apporte des modifications aux tarifs et aux codes de facturation provinciaux afin de limiter les contacts personnels dans le cadre des soins à domicile, le cas échéant. Ces changements s'appliqueront à tous les services professionnels, y compris les soins infirmiers, la physiothérapie, l'ergothérapie, la diététique et le travail social. Le ministère a récemment modifié le Règlement de l'Ontario 386/99, pris en application de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*, afin de préciser que les visites peuvent être effectuées virtuellement.

Ces changements se concentrent d'abord sur les services professionnels de soins à domicile, en raison de la possibilité de fournir des évaluations et des conseils cliniques de manière virtuelle. Le ministère pourrait envisager d'autres services de soins à domicile dans les semaines à venir.

Les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et les organismes agréés sont encouragés à travailler avec les fournisseurs de services communautaires en vue de l'expansion de la prestation de soins virtuels.

Mise en œuvre dans les soins à domicile

Santé Ontario met en œuvre des changements dans le système d'information sur la santé des clients afin de faciliter la facturation et la déclaration des services professionnels virtuels de soins à domicile. Les codes de facturation sont basés sur deux taux : 15 \$ pour un bilan de

santé ou de bien-être et 30 \$ pour une visite d'évaluation ou de contrôle. Ces codes peuvent être utilisés immédiatement et peuvent être datés du 16 mars 2020.

Au fil du temps, les contrats conclus par les RLISS et les organismes agréés en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* (hôpitaux de soins groupés, par exemple) avec les fournisseurs de services de soins à domicile pour la prestation de services professionnels seront mis à jour pour tenir compte de ces nouveaux tarifs, le cas échéant. Cette note de service précise que, malgré toute disposition contraire, la facturation de services virtuels est autorisée.

Les soins virtuels comprennent, sans s'y limiter, les soins dispensés par téléphone ou par vidéoconférence. Des conseils sur l'utilisation appropriée des soins virtuels figurent dans le guide ci-joint. Ces orientations soutiennent à la fois les efforts d'évaluation et de traitement de la COVID-19 ainsi que d'autres besoins en matière de soins, y compris le remplacement des visites régulières à domicile et des soins communautaires, le cas échéant.

Ce document d'orientation, les tarifs et les codes seront revus afin de soutenir la prestation continue de soins virtuels dans le cadre des soins à domicile et des soins communautaires. Le ministère continuera à travailler en collaboration avec Santé Ontario, les RLISS, les organismes agréés et les fournisseurs de services de soins à domicile et en milieu communautaire, et communiquera tout changement de politique.

Comme nous devons rapidement accroître notre capacité virtuelle, je vous encourage à travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de services pour mettre en place des plans de mise en œuvre. Veuillez également informer votre personnel de ces changements.

Nous espérons que ces mesures vous aideront à continuer à fournir des soins de haute qualité aux Ontariens tout en assurant la sécurité des patients, des fournisseurs de première ligne et de vos communautés.

Nous vous remercions de votre dévouement, de votre courage et de votre leadership en cette période difficile. Les Ontariens bénéficient chaque jour de la contribution des RLISS, des organismes agréés, des fournisseurs de services et des travailleurs de première ligne.

Cordialement,

Catherine Brown

Directrice générale
Services communs
Santé Ontario

Phil Graham

Directeur général
Équipes Santé Ontario
Ministère de la Santé

c.c. : Matthew Anderson, président-directeur général, Santé Ontario
Amy Olmstead, directrice, Soins à domicile et en milieu communautaire, ministère de la Santé